

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la CAP Locale d'élaboration de la liste d'aptitude 2012 au grade d'Inspecteur des Finances Publiques.

Cette CAP est commune aux deux filières.

En préambule, nous souhaitons réaffirmer que le syndicat FO DGFIP reconnaît la liste d'aptitude en tant que mode de recrutement au grade supérieur, prévu dans le Statut.

En complément du concours interne et de l'examen professionnel, ce moyen permet la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de ceux qui sont sélectionnés parce qu'ils font preuve au quotidien, des années durant, de qualités indéniables et remarquables.

La liste d'aptitude permet à ceux qui, pour tout un tas de raisons, n'ont pas forcément la possibilité de passer les épreuves du concours ou de l'examen d'accès à ce grade.

La période de convergence mise en place par la DGFIP a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2011. La CAP de ce jour va constituer un exercice grandeur nature de comparaison des situations faites aux agents lauréats de ces listes d'aptitude.

Elle met, d'ores et déjà, en exergue de larges distorsions. A l'étude des documents de préparation de la CAP Locale les représentants FO-DGFIP ont eu confirmation des différences de pratiques importantes notamment en matière de notation entre les 2 filières. Ils feront en sorte, au cours des CAP que la sélection des agents retenus pour les listes d'aptitude 2012 les prennent en compte.

Certes FO-DGFIP-34 ne siègera plus dans cette CAP, mais nos représentants nationaux, voire ceux des autres départements feront en sorte de faire évoluer les choses dans l'intérêt des agents.

- Pourquoi les Directions n'avertissent-elles plus les agents remplissant les conditions statutaires par lettre individuelle d'appel de candidature ? (Rendez-vous sur Ulysse et tant pis si vous passez à côté des dates limites)
- Pourquoi seul le Directeur classe-t-il les retenus après la CAP ? (auparavant cela se faisait en transparence en CAP Locale).
- Pourquoi l'affectation des lauréats de la liste d'aptitude de B en A est-elle devenue nationale pour tous ? (ce ne sera même plus une affectation sur des postes offerts car les agents devront remplir une demande de mutation)

Mais d'autres points seront exposés en CAP de C en B qui complèteront ce questionnement et qui démontrent qu'à l'évidence la notion de "gagnant-gagnant" si souvent mise en avant par M Parini est totalement oubliée. Il vous faudra l'expliquer aux agents.

Enfin, nous condamnons le manque de transparence qui ne nous a pas permis de préparer correctement cette CAP. En effet refuser de nous communiquer les quotas de promotion de la filière fiscale ou le classement des chefs d'unité alors que nous savons pertinemment qu'ils sont établis, est contraire aux directives nationales et ne peut que créer le trouble auprès des élus et des agents concernés. Mais le plus ridicule c'est quand la Direction locale refuse de nous communiquer le nombre d'agents « ayant vocation », c'est à dire tous ceux qui remplissaient les conditions pour postuler, au prétexte que cela n'est pas prévu.

Force est de constater que dans ce département en tout cas, le verre n'est jamais à moitié plein mais toujours à moitié vide !

Les élus FO-DGFIP exigent que tout soit fait pour que les agents puissent être représentés au mieux et le plus efficacement possible. Ils exigent le « gagnant-gagnant » promis par le Directeur Général pour tous les agents.